



Remise commerciale à rembourser

Par **jess1601_old**, le **10/10/2007** à **13:35**

En décembre 2005, j'ai acheté un coffret mobile en renouvellement de mon contrat. Sur ce coffret, une offre de 30 euros m'a été remboursé, offre faite à cette époque, par réclamation au service client en mars 2006.

Cette remise commerciale a continué jusqu'en aout 2007, suite à une erreur du service client. Je leur en avait fait la remarque, mais il m'a répondu que c'était une remise commerciale donc à ce moment je ne me suis pas trop posé de questions, après tout il connait son métier.

J'ai reçu un appel du service de contentieux qui m'informe que cette remise n'est pas justifiée alors je dois les rembourser, soit 350 euros.

A l'heure actuelle, je n'ai pas reçu de factures!

Aujourd'hui, je voudrais savoir si il est en droit de me réclamer cette somme? Est-ce qu'une remise commerciale n'est-elle pas acquise?

Merci pour vos réponses.